

**MAIRIE  
DE  
VILLEGLY**

**Nombres de conseillers**

**En exercice : 15**

**Présents : 10**

**Votants : 10**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**VOTE POUR : 10**

**VOTE CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Domaine :  
SUBVENTION**

**Sous-domaine :  
RENOVATION  
ENERGETIQUE DU  
BATIMENT :  
SALLE  
POLYVALENTE  
1ERE TRANCHE**

**OBJET :**

**Demande de  
subvention 2023  
auprès du  
Département**

**N° 63/2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, et le 17 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 11 Octobre 2022

Présents : Alain MARTY – Raymond BENOIT – Janine POUSSE – Michel GREFFIER – Jean MAURY – Emmanuel COULONVAL – Véronique BROUSSE – Véronique MARCAILLOU – Stéphane AZEMA – Joëlle LEVEJAC.

Absents excusés : Christine SANCHEZ – François DUVERT – Vanessa SALANDINI – Emilie BELUCHE.

Mr Raymond BENOIT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que, chaque année, le Conseil Départemental consacre dans son budget un tiers de ses crédits d'investissement pour financer les projets portés par les communes, intercommunalités et autres tiers.

Ces aides aux communes et à leurs groupements portent sur les projets structurants de notre territoire et permettent de préserver, de développer et d'aménager les communes au service de l'ensemble des Audois. Elles portent sur le maintien et le développement des services de proximité, les aménagements de cœurs de villages, la rénovation ou la construction de bâtiments publics.

A ce titre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter les travaux portants sur la rénovation, l'amélioration énergétique et de confort de la salle polyvalente.

Le projet établi par Mr PAULY, architecte, s'élève à 222 913,20 € H.T., soit 267 495,84 € T.T.C. Compte tenu du montant prévisionnel de cette opération, il est proposé de la réaliser en deux tranches. La première tranche concerne uniquement des travaux de second œuvre.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention 2022 : Etat FSIL : 66 873,81 €,
- Subvention 2023 : Conseil Départemental : 67 000 €,
- Fonds communaux : 89 039,39 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la 1<sup>ère</sup> tranche de cette opération qui s'élève à 222 913,20 €,
- **SOLLICITE** auprès du Département au titre de 2023, une aide de 67 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20221017-20221017DEL63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Alain MARTY

